

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du vendredi 7 avril à 20 h 00

Membres présents : Mmes BENOIT Béatrice, CART-COLTAT Gaëlle, DEFASNE Marie, DEFASNE Sophie, DURAFFOURG Valérie, REYMOND Anne-Laure et MM DEBOIS Rémi, DELAVENNE Florian, DHOTE Olivier, LAFFLY Florent, VALION Cyril.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M Florian DELAVENNE conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Date de convocation : 27 mars 2023

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 04/02/2023

Approuvé

2) Budget lotissement : approbation du compte de gestion et compte administratif 2022

Le conseil municipal, concernant le budget « Lotissement », et après vérification de la concordance de la comptabilité de M. le Percepteur (compte de gestion) et de la comptabilité communale (compte administratif) approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2022 du Trésorier et le compte administratif 2022 du budget « Lotissement ».

BUDGET LOTISSEMENT			
Report 2021 :	171 367.19 €	Report 2021 :	0 €
Dépenses de fonctionnement 2022 :	171 367.90 €	Dépenses d'investissement :	0 €
Recettes de fonctionnement 2022 :	+ 0.71 €	Recettes d'investissement :	0 €
Excédent de fonctionnement :	0 €	Résultat d'investissement :	0 €
Résultat global du budget lotissement : 0 €			

3) Budget travaux en forêt : approbation du compte de gestion et compte administratif 2022, affectation du résultat au budget primitif 2023 et approbation du budget primitif 2023

Le conseil municipal, concernant le budget « bois », et après vérification de la concordance de la comptabilité de M. le Percepteur (compte de gestion) et de la comptabilité communale (compte administratif) approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2022 du Trésorier et le compte administratif 2022 du budget « Bois »

BUDGET BOIS			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat reporté 2021 :	+ 8 305.68 €	Résultat reporté 2021 :	- 3 490 €
Dépenses 2022 :	- 14 503.74 €	Dépenses 2022 :	- 0 €
Recettes 2022 :	+ 88 066.08 €	Recettes 2022 :	+ 3490 €
Résultat 2022 :	+ 81 868.02 €	Résultat 2022 :	0 €
Résultat global du budget bois : 81 868.02 €			

Affectation du résultat 2022 au budget primitif 2023 :

- Compte 002 : excédent de fonctionnement reporté pour 81 868.02 €

Budget primitif 2023 du budget « Bois » :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses 2023 :	178 100 €	Dépenses 2023 :	10 000 €
Recettes 2023 :	205 451.42 €	Recettes 2023 :	10 000 €

4) Budget général - Approbation du compte de gestion et compte administratif 2022, affectation du résultat au budget primitif 2023 et approbation du budget primitif 2023 :

Le conseil municipal, concernant le budget général et après vérification de la concordance de la comptabilité de M. le Percepteur (compte de gestion) et de la comptabilité communale (compte administratif) approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2022 du Trésorier et le compte administratif 2022 du budget général.

BUDGET GENERAL			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat reporté 2021 :	+ 626 689.20 €	Résultat reporté 2021 :	+ 110 349.35 €
Dépenses 2022 :	- 237 020.50 €	Dépenses 2022 :	- 301 492.41 €
Recettes 2022 :	+ 447 582.19 €	Recettes 2022 :	+ 130 377.91 €
Résultat 2022 :	+ 837 250.89 €	Résultat 2022 :	- 60 765.15 €
Résultat global du budget général : 776 485.74 €			

Affectation du résultat 2022 au budget primitif 2023 :

- Compte 002 : excédent de fonctionnement reporté pour 769 485.74 €
- Compte 001 : déficit d'investissement reporté pour 60 765.15 €
- Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé pour 67 765.15 €

Budget primitif 2023 du budget général :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses 2023 :	782 776.92 €	Dépenses 2023 :	910 265.15 €
Recettes 2023 :	1 111 316.74 €	Recettes 2023 :	910 265.15 €

5) Indemnités 2023

Le Conseil Municipal de la commune de BOUVERANS fixe comme suit les tarifs traitements et indemnités 2023 :

- art 611 : Prêt de tracteur et remorque pour le prix horaire de 75 €
- art 6282 : Gardiennage église 119 €

Accepté

6) Subventions 2023

ADAPEI de Pontarlier : 100 €	Trésorier du Comice Agricole : 40 €
CPIE du Haut-Doubs : 30 €	Les Virades de l'Espoir : 100 €
Association des Donneurs de Sang de Frasne : 70 €	Clubs sportifs non subventionnés par la CFD : 30 € / licencié enfant

7) Vote Des Taxes 2023

M le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe d'habitation : 13 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.08 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 15 %

Accepté

8) Programme d'action ONF 2023

M le Maire donne lecture de la proposition de l'ONF pour des travaux sylvicoles des parcelles 7, 9, 10, 15, 17 pour un montant de 3 760 € HT et des travaux de maintenance des parcelles 6, 7, 13, 14, 15, 16, 17, 20 pour un montant de 940 € HT

Accepté

9) Devis et délibérations

- **Droit de passage**

La SCI Les Deux Bois a déposé en mairie un permis de construire pour l'extension d'un bâtiment d'activité, 18 route du lac à BOUVERANS. La SCI demande l'autorisation d'accéder à la parcelle cadastrée ZO168 via la parcelle cadastrée ZO215 appartenant à la commune pour la réalisation des travaux.

Accepté

La SCI Les Deux Bois a demandé l'autorisation de passer sur la parcelle cadastrée n° ZO173 appartenant à la commune afin de faciliter la sortie des véhicules de l'entreprise.

Accepté

- **Devis réfection chemin forestier**

Le chemin du bouquet est un chemin forestier qui permet le bon déroulement de tous travaux forestiers. Il a été constaté par le garde forestier et les ouvriers forestiers que le chemin était fortement endommagé et nécessitait des travaux de réfection.

M le Maire donne lecture d'un devis de la société BTP Loiget Lonchamp pour un montant de 2 500 € HT

Accepté

- **Devis travaux de voirie**

Des bordures de trottoirs se sont soulevées grande rue et sont dangereuses, il est nécessaire de les réparer

Le propriétaire du 2 rue du vieux pont souhaite créer une place de stationnement devant sa propriété et demande un rabaissement de trottoir afin de faciliter le passage de véhicule

Le propriétaire du 26 grande rue a signalé un accès difficile à sa propriété depuis la rue du Leussus et demande un rabaissement de trottoir

Des devis ont été demandés, M le Maire en donne lecture

Accepté

- **Acquisition enceinte portative**

Lors de cérémonie il est très difficile de se faire entendre par tous, M le maire propose l'acquisition d'une enceinte portative.

Accepté

- **Projet route du lac**

Descriptif du projet :

- A partir du chemin entre deux ponts, aménagement d'une liaison douce de 2m 50 de largeur, voirie de 5m 80 de largeur ; liaison douce jusqu'à la sortie du village après la pancarte.
- A 150m aménagement de deux chicanes.
- Au niveau de la parcelle 130, carrefour route du lac/ entrée chemin du moulin, le carrefour sera rétréci pour entrer dans le lotissement.
- Ensuite un plateau surélevé sur environ 80m, entre les deux entrées du lotissement du moulin.
- A la sortie du village, après la pancarte, aménagement d'un ilot afin de réduire la vitesse des automobilistes entrant dans le village.
- Aménagement de trottoirs depuis le panneau à l'entrée du village jusqu'à la parcelle 130.

Principaux postes de dépenses (par nature)	Montant HT	Montant TTC
TRAVAUX		
Aménagements de sécurité	64416.1	77299.32
Aménagement traversée du village et trottoirs sur voies communales	179032.35	214838.82
Aménagement de la piste cyclable	229229.1	275074.92
Aménagement de trottoir le long des RD	14588.6	17506.32
Réfection chaussée RD	117179.3	140615.16
Montant total Travaux	604445.45	725334.54
MAITRISE D'OEUVRE		
Aménagements de sécurité	3 069.23 €	3 683.08 €
Aménagement de trottoir le long des RD	695.10 €	834.12 €
Aménagement de la piste cyclable	10 922.07 €	13 106.48 €
Aménagement sur voies communales	8 530.35 €	10 236.42 €
Réfection chaussée RD	5 583.24 €	6 699.89 €
Montant total maîtrise d'œuvre	28 800.0 €	34 560.0 €
DIVERS		
Levé topographique	2 150.00 €	2 580.00 €
Frais de publicité	400.00 €	480.00 €
Frais de dématérialisation	100.00 €	120.00 €
Total divers	2 650.00 €	3 180.00 €
TOTAL de l'opération	635 895.44 €	763 074.53 €

Le plan de financement du projet se présente selon le tableau suivant :

Subvention-	montant éligible		
Etat DETR	179032.35	214838.82	44758.09
Département PAC25	229229.1	275074.92	57307.28
	14588.6	17506.32	3647.15
	243817.7	292581.24	60954.43
Département Aménagement de sécurité	64416.1	77299.32	16104.03
TOTAL subventions			121816.54
Autres aides			
OPSA	117179.30		140615.16
FCTVA			95917.37
RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE			404725.46